

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 134 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUl représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 005-1636/09/CC

■ Requalification de la place François Moisson à Marseille, 2ème arrondissement.

Demande de subvention.

DEPDSAG 09/3864/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La place François Moisson est située à proximité de la Vieille Charité à Marseille, dans le quartier du Panier (2^{ème} arrondissement). La rue François Moisson s'achève par deux volées de marches qui donnent accès à la rue Trigance et donc sur l'arrière du bâtiment de la Vieille Charité, classée monument historique. Il s'agit de l'un des principaux accès piétonniers au quartier du Panier.

En décembre 2004, des enseignants de l'école élémentaire François Moisson ont pris contact avec le Bureau des Compétences et Désirs – une association d'art contemporain qui œuvre à créer et révéler des liens entre l'art contemporain et la société – pour réaliser un atelier dans le cadre de leur projet d'école sur la citoyenneté. Sur une proposition du Bureau des Compétences et Désirs, l'architecte Olivier BEDU a mené avec les élèves un atelier de sensibilisation à l'urbanisme.

L'atelier a permis de faire un diagnostic des usages sur la place qui fait apparaître que l'état actuel ne permet pas une cohabitation harmonieuse entre ces usages liés à la vie de l'école ou à celle du quartier.

Les différents acteurs ont alors élaboré un projet architectural qui comprend l'aménagement d'une plateforme principale et de trois îlots distincts, réalisé en béton teinté. L'idée directrice de l'œuvre est celle d'un banc de sable qui abrite des activités statiques (s'asseoir, attendre, discuter) et qui permet les déplacements et les activités des enfants scolarisés à proximité (trajet cantine-école, jeux, etc.). Adossée au bâtiment du restaurant scolaire, la plateforme principale intègre dans sa masse des éléments préfabriqués permettant aux usagers de stationner.

Cette opération d'aménagement qui est le résultat d'une commande exclusive des riverains est financée dans ses phases de prestations intellectuelles par les fonds exclusifs émanant de la Fondation de France. En tant que Maître d'Ouvrage de l'opération envisagée, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole conclura les marchés de travaux d'aménagement nécessaires à l'installation de l'œuvre et se réservera la possibilité d'accepter toutes les subventions, fonds de concours ou offres de concours publiques ou privées concernant la réalisation dudit ouvrage public.

Par délibération du 2 octobre 2009, la convention entre les parties a été approuvée par le Conseil de Communauté.

La présente délibération vise à autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et à signer tout document y afférant.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 001-1240/CC du 26 mars 2009 affectant une Autorisation de Programme ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réaliser le projet de requalification urbaine de la place François Moisson à Marseille, 2^{ème} arrondissement ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter une aide financière auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la requalification de la place François Moisson à Marseille, 2^{ème} arrondissement..

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Piétonisation
et qualité des espaces publics

Jean-Louis TIXIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI